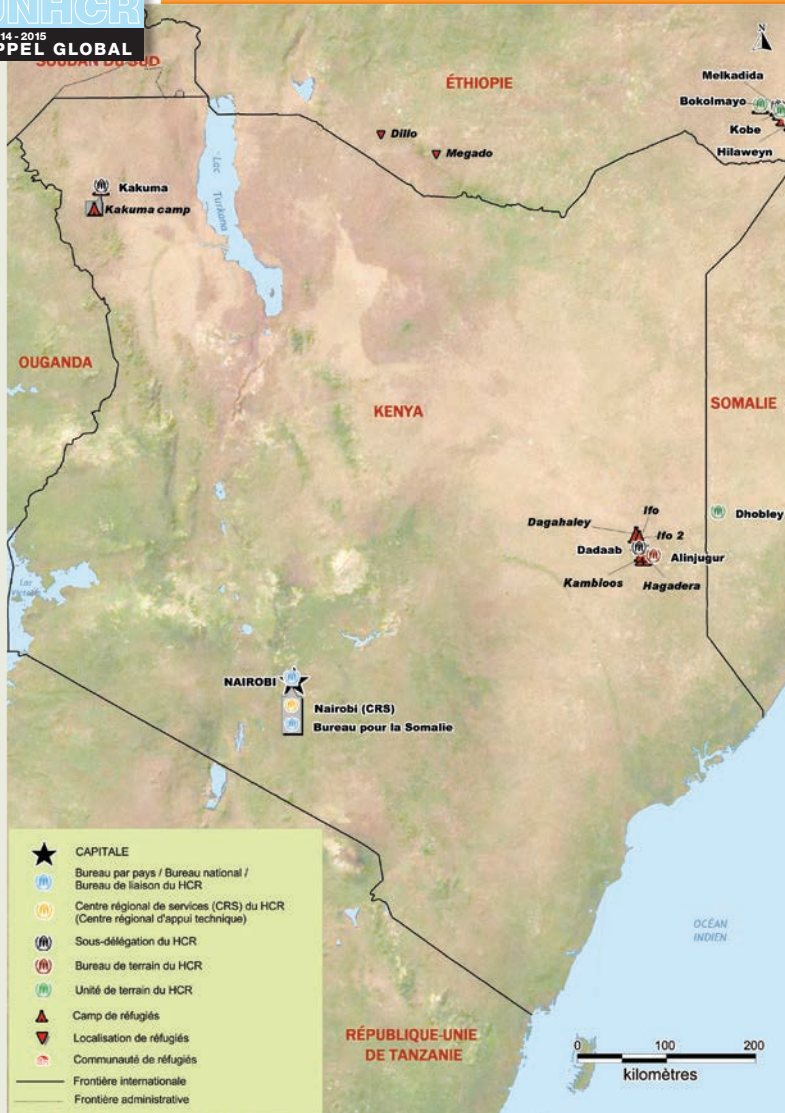




# KENYA

UNHCR

2014 - 2015  
APPEL GLOBAL



## Présence du HCR prévue en 2014

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>4</b>
<b>Effectifs totaux</b>	<b>450</b>
Internationaux	61
Nationaux	342
JEA	7
Volontaires des Nations Unies	38
Autres	2

## Aperçu

### Environnement opérationnel

- La mise en place d'un système de maintien de l'ordre communautaire dans la région de Dadaab, dans le cadre du Projet de partenariat pour la sécurité au Kenya, a apporté quelques améliorations dans un environnement opérationnel dangereux, bien que les conditions de sécurité globales demeurent précaires. Les relations et la coopération entre les services de sécurité et la population se sont améliorées et la mobilité des travailleurs humanitaires dans les camps et aux alentours a été facilitée, même si elle requiert toujours des précautions. Le Gouvernement kényan et le HCR sont déterminés à consolider et à poursuivre ces améliorations, avec le concours de leurs partenaires ainsi que des réfugiés et des communautés d'accueil concernés.

- Le camp de Kakuma, dans le comté de Turkana, reçoit un nombre record de réfugiés pour la deuxième année consécutive. Fin août 2013, plus de 14 000 nouveaux arrivants avaient été enregistrés comme demandeurs d'asile, venant s'ajouter aux 21 000 personnes accueillies en 2012. La grande majorité des réfugiés arrivés au cours des deux dernières années provenaient du Soudan du Sud. Avec une population totale frôlant les 125 000 personnes, le camp de Kakuma est surpeuplé et doit être agrandi de toute urgence. Les principales priorités du HCR dans le camp sont de répondre aux besoins de protection et de fournir des infrastructures et des services essentiels suffisants pour une population de plus en plus nombreuse.

- Le partenariat stratégique du HCR avec le Gouvernement kényan met l'accent sur le renforcement des capacités d'intervention des institutions locales et nationales, ainsi que sur la recherche conjointe de solutions durables pour les réfugiés, y compris d'un éventuel retour en Somalie. Ces deux domaines demeureront prioritaires en 2014.

- En 2014-2015, le HCR continuera à compter sur l'hospitalité et le soutien offerts aux demandeurs d'asile et aux réfugiés par le Gouvernement et le peuple kényans. Cela englobe : l'accès à l'asile et à la protection internationale et leur préservation ; un processus efficace d'accueil, d'enregistrement, de délivrance de documents et de détermination du statut de réfugié ; des terres suffisantes pour accueillir environ 530 000 réfugiés et demandeurs d'asile dans les six camps situés à Alinjugur, Dadaab et Kakuma, et l'agrandissement souhaitable du camp de Kakuma ; le renforcement de la présence policière dans les camps ; l'accès aux services de santé publics pour plus de 50 000 réfugiés urbains et l'orientation des résidents des camps vers des services médicaux spécialisés ; et enfin, la scolarisation de quelque 8 000 enfants et adolescents réfugiés urbains dans les établissements locaux.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Les trois principales populations qui devraient relever de la compétence du HCR en 2014 dans le cadre de son opération au Kenya sont : les demandeurs d'asile et les réfugiés en provenance du centre et du sud de la Somalie, qui fuient l'insécurité et la famine (Alinjugur et Dadaab) ; ceux du Soudan du Sud, où règnent la violence et les conflits interethniques, en particulier dans l'État du Jonglei (Kakuma) ; et ceux originaires d'Éthiopie, victimes de violations des droits de l'homme et de conflits (Kakuma).

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
<b>Réfugiés</b>	Éthiopie	21 610	21 610	19 920	19 920	19 450	19 450
	Somalie	482 390	482 390	442 170	442 170	428 440	428 440
	Soudan du Sud	14 200	14 200	14 230	14 230	14 680	14 680
	Pays divers	20 070	20 070	19 810	19 810	18 650	19 650
<b>Demandeurs d'asile</b>	Rép. dém. du Congo	8 920	8 920	10 140	10 140	11 170	11 170
	Éthiopie	11 110	11 110	11 670	11 670	12 130	12 130
	Soudan du Sud	29 090	29 090	39 800	39 800	48 570	48 570
	Pays divers	17 310	17 310	22 050	22 050	27 730	27 730
<b>Déplacés internes</b>	Kenya	-	-	-	-	-	-
<b>Apatrides</b>	Apatrides	20 550	-	21 120	-	21 700	-
<b>Total</b>		<b>625 250</b>	<b>604 700</b>	<b>600 910</b>	<b>579 790</b>	<b>602 520</b>	<b>581 820</b>

## | Réponse |

### Besoins et stratégies

En 2014, les principales priorités de l'opération du HCR au Kenya seront les suivantes : préserver l'accès à l'asile et à la protection pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ; assurer en permanence des services vitaux en matière de sûreté et de sécurité ; fournir des abris, des soins de santé primaires, de l'eau, des services d'assainissement et d'hygiène, ainsi que les infrastructures de base nécessaires ; appuyer la mise en œuvre de solutions durables pour les personnes désireuses de regagner leur pays, de se réinstaller dans un pays tiers ou de solliciter un autre statut de résident. Le HCR poursuivra également ses efforts de plaidoyer pour la prévention de l'apatridie au sein des communautés concernées.

Pour mener à bien ces priorités, l'Organisation appliquera les stratégies suivantes : renforcement de l'appui technique

et matériel aux institutions gouvernementales, non gouvernementales et communautaires au niveau national et local ; adoption d'approches communautaires du maintien de l'ordre ; promotion de relations pacifiques entre les communautés ; consolidation des capacités gouvernementales d'accueil, d'enregistrement, de délivrance de documents, de détermination du statut de réfugié et de gestion des camps ; renforcement du rôle de la communauté dans la protection et la gestion des services essentiels ; mise en œuvre de la stratégie éducative globale commune (HCR, UNICEF et le Gouvernement) qui s'adapte au contexte local et contribue à la protection de l'enfance ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste ; promotion des solutions durables et des moyens de subsistance lors des retours.

Afin d'atteindre ces objectifs, le HCR encouragera les partenariats stratégiques avec des institutions et des prestataires clés au niveau national et local.

## Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
<b>État de santé de la population amélioré</b>			
Afin d'améliorer l'état de santé de la population et de réduire les risques d'épidémies, le HCR prévoit en 2014 de : renforcer les structures de santé primaire et la qualité des services ; couvrir à 100 pour cent les besoins en médicament essentiels ; lancer une stratégie de gestion intégrée pour les maladies infantiles.			
<b>Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans (pour mille et par mois)</b>	Réfugiés somaliens	0,5	0,1
	Réfugiés et demandeurs d'asile du camp de Kakuma	0,0	1,0
<b>Taux de vaccination contre la rougeole</b>	Réfugiés somaliens	100 %	10 %
	Réfugiés et demandeurs d'asile du camp de Kakuma	96 %	6 %
<b>La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation</b>			
L'un des principaux objectifs de la stratégie éducative commune lancée à Dadaab en 2014 est d'accroître encore l'accès équitable à une éducation efficace et de qualité pour les enfants et les jeunes des camps de réfugiés et des communautés d'accueil. Cela permettra d'améliorer leurs perspectives d'avenir et d'offrir une alternative au travail des enfants, aux mariages précoces et autres pratiques nuisibles.			
<b>Pourcentage d'enfants scolarisés dans le primaire</b>	Réfugiés somaliens	75 %	Domaine prioritaire
	Réfugiés et demandeurs d'asile du camp de Kakuma	50 %	Domaine prioritaire
<b>Pourcentage d'adolescents scolarisés dans le secondaire</b>	Réfugiés somaliens	20 %	10 %
	Réfugiés et demandeurs d'asile du camp de Kakuma	25 %	3 %

## Abris et infrastructures construits, améliorés ou entretenus

En 2014, l'Organisation mettra l'accent sur l'entretien des infrastructures et la construction d'abris, principalement dans les nouveaux camps d'Ifo II et de Kambi Oos. Le but est de remplacer les tentes et les structures vieillissantes, afin de réduire l'exposition des réfugiés aux rudes conditions climatiques et à l'insécurité physique (criminalité et violence sexuelle et sexiste). La pleine réalisation de cet objectif améliorera la santé et la sécurité des résidents.

Pourcentage de ménages vivant dans des logements convenables	Réfugiés somaliens	50 %	30 %
	Réfugiés et demandeurs d'asile du camp de Kakuma	91 %	31 %

## La population vit dans des conditions d'hygiène et d'assainissement satisfaisantes

En 2014, le HCR prévoit de construire plus de latrines familiales, afin d'améliorer les conditions de vie dans les camps et d'éviter ou de réduire la propagation des maladies. De plus, la formation à la promotion de l'hygiène pour diffuser les bonnes pratiques et la réduction du nombre de personnes par agent promoteur diminueront considérablement la fréquence des maladies dans les camps. En cas de financement insuffisant, chaque agent promoteur devra sensibiliser 200 personnes de plus que la cible visée de 500 personnes par agent, ce qui réduira l'efficacité du projet.

Nombre de personnes par agent chargé de la promotion de l'hygiène	Réfugiés somaliens	500	700
Pourcentage de ménages équipés de latrines ou de toilettes à fosse	Réfugiés somaliens	68 %	13 %

## Bien-être nutritionnel amélioré

L'Organisation mettra l'accent sur le programme d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, qui devrait entraîner une réduction durable de la malnutrition aiguë, de l'anémie et des retards de croissance. À Dadaab, où une étude a montré que plus de 50 pour cent des enfants des camps pourraient souffrir d'anémie, le HCR entend réduire ce taux à 45 pour cent au moins d'ici la fin 2014.

Prévalence de l'anémie chez les enfants (6-59 mois)	Réfugiés somaliens	45 %	3 %
Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants (6-59 mois)	Réfugiés somaliens	10 %	2 %

## La population dispose d'une quantité suffisante d'articles ménagers et de première nécessité

En 2014, l'Organisation prévoit de fournir des protections périodiques à toutes les femmes en âge de procréer ; de se procurer et de distribuer des produits de première nécessité (principalement des jerrycans et des seaux) ; et de faire passer la quantité mensuelle de savon distribuée de 250 à 450 grammes par personne.

Pourcentage de personnes recevant 450 grammes ou plus de savon par mois	Réfugiés somaliens	100 %	25 %
Pourcentage de femmes munies de protections périodiques	Réfugiés somaliens	100 %	50 %

## Sécurité face à la violence et à l'exploitation

### Protection contre la criminalité renforcée

L'insécurité demeurant un problème majeur dans les camps de Dadaab et leurs environs, les interventions majeures visant à améliorer la gestion de la sécurité mettront l'accent sur : le renforcement du système de sécurité communautaire prenant en compte l'âge, le genre et la diversité ; l'application d'une gamme de mesures supplémentaires ; le renforcement des capacités.

Mesure dans laquelle le système de gestion de la sécurité est efficace	Réfugiés somaliens	100 %	40 %
--	--------------------	-------	------

## Solutions durables

### Potentiel en matière de rapatriement librement consenti réalisé

Le rapatriement des réfugiés somaliens est l'une des principales priorités du Gouvernement kényan. Les réunions de coordination transfrontalière organisées tous les trimestres entre le Kenya et la Somalie seront indispensables à la bonne gestion du processus de rapatriement. Elles permettront également de déterminer le type d'aide apportée aux rapatriés du départ à l'arrivée. Des campagnes d'information, passant par des visites de compte rendu auprès des réfugiés et de reconnaissance dans les zones de retour, ainsi que par la présence de bureaux d'information dans les camps, aideront en outre les réfugiés à décider en connaissance de cause de regagner ou non la Somalie. Enfin, un colis d'aide au retour sera fourni aux rapatriés.

Pourcentage de personnes candidates au retour qui sont rentrées de leur plein gré	Réfugiés somaliens	10 %	5 %
---	--------------------	------	-----

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Département chargé des affaires de réfugiés, ministère de l'Intérieur et de la coordination de l'administration nationale, ministère de la Santé

#### ONG

CARE International, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Don Bosco - Kenya, Fafi Integrated Development Association, Fédération luthérienne mondiale, FilmAid International, Hebrew Immigration Aid Society, Kenya Magistrates and Judges Association, Kenya National Commission on Human Rights, Legal Advice Centre (Kituo Cha Sheria) - Kenya, National Council of Churches of Kenya, Peace Winds Japan, Refugee Consortium of Kenya, Relief Reconstruction and Development Organisation, Save the Children International, Secours islamique - Kenya, Service jésuite des réfugiés, Société de la Croix-Rouge kényane, Windle Trust UK in Kenya

#### Autres :

VNU

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur et de la coordination de l'administration nationale, ministère de la Santé

#### ONG :

Action contre la faim, Centre for Torture Victims - Kenya, Cooperazione e Sviluppo, GOAL, Handicap International, International Life Line Fund, International Service Volunteers Association, InterNews Star FM, Médecins sans Frontières - Suisse, Services de secours catholiques, Terre des Hommes, Vision du Monde (International), Women and Health Alliance

#### Autres :

BCAH, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale), FNUAP, OIM, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNDSS, UNICEF

## Coordination

Le HCR maintient des partenariats stratégiques pour assurer une protection efficace des demandeurs d'asile et des réfugiés au Kenya. Il poursuivra son étroite collaboration avec les principales institutions au niveau exécutif, législatif et judiciaire, ainsi qu'avec les médias à l'échelon national et local.

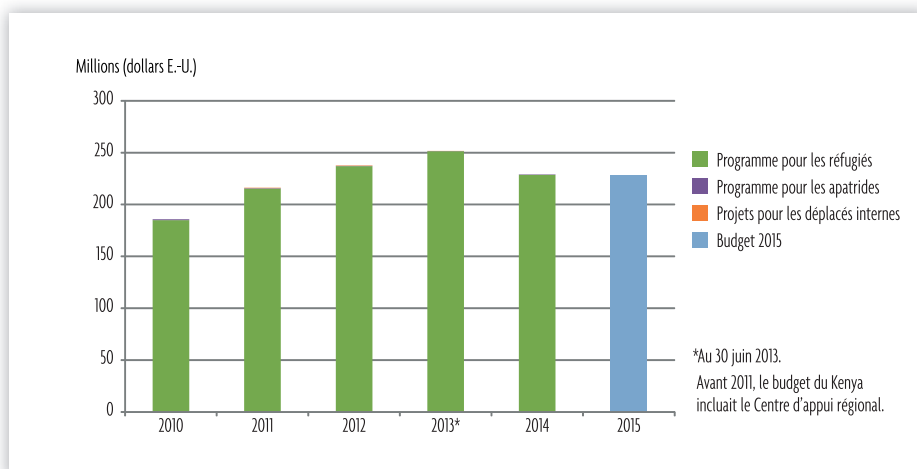
Le ministère de l'Intérieur et de la coordination de l'administration nationale et son Département chargé des affaires de réfugiés au sein du Cabinet présidentiel sont les principaux homologues gouvernementaux de l'Organisation pour la gestion de l'asile et des réfugiés. Le HCR entretient également des partenariats avec des institutions onusiennes, des ONG internationales et nationales et la Société de la Croix-Rouge kényane. Dans les camps, le PAM est le principal responsable de l'assistance alimentaire, tandis que l'UNICEF se charge de la protection de l'enfance, de la réponse à la violence sexuelle et sexiste, de l'eau et de l'assainissement, de la nutrition et de la santé, ainsi que de l'éducation.

Les besoins financiers du HCR pour prendre en charge les populations déplacées au Kenya ont augmenté au cours des dernières années, passant de 185,7 millions de dollars E.-U. en 2010 à un budget révisé de 251,6 millions de dollars E.-U. en 2013. Cette progression est principalement due aux afflux successifs de réfugiés et à la nécessité de faire face à des situations d'urgence.

## Informations financières

Pour 2014, les besoins financiers de l'opération du HCR au Kenya sont estimés à 229 millions de dollars E.-U., soit une baisse de 22,6 millions de dollars E.-U. par rapport au budget révisé de 2013. Cette diminution s'explique en premier lieu par l'opération de vérification de la population de Dadaab, qui a révélé une baisse d'environ 20 pour cent par rapport au comptage de 2009-2010, en raison des départs et de l'évolution démographique.

### Budget pour le Kenya | 2010-2015



## Budget 2014 pour le Kenya | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Budget 2013 révisé (30 juin 2013)</b>	<b>251 377 167</b>	<b>110 000</b>	<b>100 000</b>	<b>251 587 167</b>
<b>Environnement de protection favorable</b>				
Droit et politique générale	455 582	67 936	0	<b>523 518</b>
Institutions administratives et pratiques	617 631	0	0	<b>617 631</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	2 418 630	0	0	<b>2 418 630</b>
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	1 484 083	0	0	<b>1 484 083</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	245 630	0	0	<b>245 630</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5 221 555</b>	<b>67 936</b>	<b>0</b>	<b>5 289 492</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>				
Conditions d'accueil	1 384 777	0	0	<b>1 384 777</b>
Identification de l'apatridie	0	228 245	0	<b>228 245</b>
Enregistrement et établissement de profils	3 216 276	0	0	<b>3 216 276</b>
Procédures de détermination du statut	2 637 935	0	0	<b>2 637 935</b>
Documents individuels	636 267	0	0	<b>636 267</b>
Enregistrement et documents d'état civil	924 463	0	0	<b>924 463</b>
<b>Sous-total</b>	<b>8 799 718</b>	<b>228 245</b>	<b>0</b>	<b>9 027 963</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>				
Protection contre la criminalité	10 119 069	0	0	<b>10 119 069</b>
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	4 160 686	0	0	<b>4 160 686</b>
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	1 163 319	0	0	<b>1 163 319</b>
Protection des enfants	4 386 600	0	0	<b>4 386 600</b>
<b>Sous-total</b>	<b>19 829 674</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 829 674</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>				
Santé	22 751 598	0	0	<b>22 751 598</b>
Santé procréative et services liés au HIV	6 227 782	0	0	<b>6 227 782</b>
Nutrition	10 148 025	0	0	<b>10 148 025</b>
Sécurité alimentaire	1 376 552	0	0	<b>1 376 552</b>
Eau	6 506 187	0	0	<b>6 506 187</b>
Assainissement et hygiène	12 841 014	0	0	<b>12 841 014</b>
Abris et infrastructure	23 234 829	0	0	<b>23 234 829</b>
Accès à l'énergie	7 964 103	0	0	<b>7 964 103</b>
Articles ménagers de base	17 574 718	0	0	<b>17 574 718</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	4 266 084	0	0	<b>4 266 084</b>
Éducation	32 278 277	0	0	<b>32 278 277</b>
<b>Sous-total</b>	<b>145 169 168</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 169 168</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>				
Mobilisation communautaire	1 977 383	0	0	<b>1 977 383</b>
Coexistence avec les communautés locales	4 520 086	0	0	<b>4 520 086</b>
Ressources naturelles et environnement commun	1 841 569	0	0	<b>1 841 569</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	7 685 313	0	0	<b>7 685 313</b>
<b>Sous-total</b>	<b>16 024 352</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 024 352</b>
<b>Solutions durables</b>				
Stratégie de solutions globales	0	74 134	0	<b>74 134</b>
Retour volontaire	14 878 359	0	0	<b>14 878 359</b>
Intégration	109 160	0	0	<b>109 160</b>
Réinstallation	1 864 875	0	0	<b>1 864 875</b>
<b>Sous-total</b>	<b>16 852 394</b>	<b>74 134</b>	<b>0</b>	<b>16 926 529</b>

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Direction, coordination et partenariats</b>				
Coordination et partenariats	101 066	0	0	<b>101 066</b>
Gestion et coordination des camps	1 810 319	0	0	<b>1 810 319</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	247 960	0	0	<b>247 960</b>
<b>Sous-total</b>	<b>2 159 344</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 159 344</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	5 756 947	0	0	<b>5 756 947</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	8 838 148	0	0	<b>8 838 148</b>
<b>Sous-total</b>	<b>14 595 095</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 595 095</b>
<b>Total du budget 2014</b>	<b>228 651 302</b>	<b>370 316</b>	<b>0</b>	<b>229 021 618</b>